

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

**CONSEIL MUNICIPAL DU** : 25 janvier 2016

Présents : Mmes BOUCHE. Mme CAZENEUVE LAGACHERIE. PALLEC Mrs FRISONI. LAURENS SANCHEZ

Excusés : Mrs COLOMBIE BIENCINTO

Procurations : 0

Mme LAGACHERIE a été nommée secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 18h03

Monsieur le Maire demande qu'une question soit rajoutée à l'ordre du jour "Réfection du chemin du Riusec". Accord à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APPORTEES	PROPOSITIONS/ DECISIONS ADOPTES	
Réfection du chemin du riusec	<p>Monsieur le maire a demandé à Monsieur Rachou, technicien ONF, d'intervenir afin d'expliquer les enjeux de ces travaux.</p> <p>Si le chemin n'est pas restaurer, la forêt communale ne peut pas être exploitée alors qu'une coupe d'une valeur de 37 000 € peut-être réalisée.</p> <p>Le montant des travaux peut-être financé à 70% par l'Etat, il resterait 30 % d'autofinancement à se partager avec la commune d'Arlos. Le problème est l'avance de trésorerie globale.</p> <p>Délibération de 2015 favorable, il faut refaire une délibération pour 2016. La commune de Saint-Béat serait porteuse du projet et cet investissement serait fait pour 20 à 30 ans.</p> <p>Route détériorée. Il faut donner une réponse avant le 12 février.</p> <p>Deuxième projet de l'ONF : route emportée par l'eau, autofinancement entre 800 et 1000€ (en attente d'un deuxième devis de l'entreprise GROS)</p>	<p>Pour : 7</p> <p>Pour : 7</p>	
DPU	La propriété de Mr et Mme DEL TATTO cadastrée : B 286 fait l'objet d'une proposition d'achat	Pas de DPU Pour : 7	
Ancien chalet du gardien du camping municipal : location	<p>Le montant du loyer est fixé à 250 euros mensuel sans les charges.</p> <p>Le montant de la remise en état de l'électricité s'élève à 1800 € et l'achat de fournitures pour la salle de bain à 1800 €.</p> <p>Il est décidé que le futur locataire remettrait en état le chalet contre 6 mois de loyer gratuit.</p>	<p>Pour : 6</p> <p>Contre : 1</p>	
Maison de Lez : location	<p>Il faut faire intervenir un électricien pour la conformité.</p> <p>L'isolation du toit est à refaire.</p> <p>Le loyer est fixé à 400 € mensuel sans les charges.</p>	Pour : 7	
Berges de Garonne	La communauté de communes considérant que sa délégation de maîtrise d'ouvrage était arrivée à son terme, la sous préfecture a décidé d'une nouvelle réunion pour faire le point.		
Bilan piscine	Une demande sera faite auprès de la communauté de communes afin de lui proposer de prendre la compétence de la piscine car sur 3053 visiteurs 16% sont saint-béatais, 53 % du canton.	Pour : 7	

	Voir les possibilités de faire un espace thermo-ludique.																
Déviation	Le maire s'oppose aux feux tricolores : simulation dynamique. Il faut rappeler Monsieur Fruhauf et proposer trois dates de réunion et alerter la présidente de région par courrier de ce problème.																
Eclairage de l'église SDEHG	Pour la mise en valeur de l'église, éclairage de l'arrière du bâtiment, montant : 7254 €TTC dont part restant à la charge de la commune estimée à 1891€	Pour : 7															
Bornes véhicules électriques SDEHG	<p>Modification des statuts du SDEHG :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- création et exploitation de réseaux de chaleur ou de froid</li> <li>- création, entretien et exploitation d'infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables</li> <li>- aménagement, exploitation d'installations de production d'électricité de proximité</li> </ul> <p>Installation de bornes avec financement de l'Etat pour 50%, le SDEHG : 35% et la commune 15 % dont charges et produits de fonctionnement répartis entre le SDEHG et la commune.</p>	Pour : 7  Contre :7															
Fondation du Patrimoine Rénovation de l'église	<p>Une réunion a eu lieu dans le cadre du Contrat régional unique de Midi-Pyrénées en présence de représentants du Conseil régional et du conseil départemental, pour trouver des financements afin de rénover l'église.</p> <p>La DRAC, le Conseil Régional et le Conseil Départemental s'engagent à apporter le soutien : des demandes de subvention vont être faites par le biais du contrat régional unique.</p> <p>Le montant total des réparations étant élevé, Monsieur le Maire propose de les effectuer par tranche.</p> <p>D'après l'étude de diagnostic réalisée, il propose que la première tranche se décompose de la manière suivante :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 80%;"><b>Installation du chantier</b></td> <td style="text-align: right;"><b>4000,00</b></td> </tr> <tr> <td><b>TOITURES COUVERTURES</b></td> <td style="text-align: right;"><b>111 390.00</b></td> </tr> <tr> <td><b>LOGE DU SONNEUR</b></td> <td style="text-align: right;"><b>24 200.00</b></td> </tr> <tr> <td><b>SACRISTIE DU XIXème SIECLE</b></td> <td style="text-align: right;"><b>40 155.00</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>TOTAL TRAVAUX HT</b></td> <td style="text-align: right;"><b>179 745.00</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>TVA 20%</b></td> <td style="text-align: right;"><b>35 949.00</b></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><b>TOTAL TTC</b></td> <td style="text-align: right;"><b>215 694.00</b></td> </tr> </table> <p>D'autres financements doivent être cherchés : Monsieur Pierre Sanchez va rencontrer le responsable du journal La Croix.</p> <p>Une souscription sera lancée auprès de la fondation du patrimoine dès que celle en court lancée avant les inondations sera terminée.</p>	<b>Installation du chantier</b>	<b>4000,00</b>	<b>TOITURES COUVERTURES</b>	<b>111 390.00</b>	<b>LOGE DU SONNEUR</b>	<b>24 200.00</b>	<b>SACRISTIE DU XIXème SIECLE</b>	<b>40 155.00</b>	<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>179 745.00</b>	<b>TVA 20%</b>	<b>35 949.00</b>	<b>TOTAL TTC</b>	<b>215 694.00</b>		
<b>Installation du chantier</b>	<b>4000,00</b>																
<b>TOITURES COUVERTURES</b>	<b>111 390.00</b>																
<b>LOGE DU SONNEUR</b>	<b>24 200.00</b>																
<b>SACRISTIE DU XIXème SIECLE</b>	<b>40 155.00</b>																
<b>TOTAL TRAVAUX HT</b>	<b>179 745.00</b>																
<b>TVA 20%</b>	<b>35 949.00</b>																
<b>TOTAL TTC</b>	<b>215 694.00</b>																
Poste	<p>Le bureau de poste restera dans le village jusqu'en 2017.</p> <p>Pierre Sanchez, Luce Lagacherie, Lucienne Bouche doivent avoir une réunion avec le responsable de secteur.</p> <p>Madame Bron demande à intervenir durant le conseil municipal afin d'expliquer le rôle d'un facteur</p>	AA															

	<p>guichetier.  L'Etat, et les maires de France annule actuellement les fermetures de poste  A Cierp-Gaud, les locaux de la poste accueillent désormais différentes permanences administratives :  EDF, Eau, pôle emploi etc...</p>		
Presbytère	<p>Possibilité de locations de chambres du presbytère.  Une augmentation de l'électricité a été constatée : mettre des horloges, voir Descat</p>	Contre : 7	
CCAS	<p>Don de la maison : dossier à retravailler en vue de la vente et de la possibilité d'y mettre le galeriste</p>		
SDIS	<p>Le maire informe le conseil municipal que la municipalité s'acquitte annuellement d'une contribution de 8486.14 € pour la défense incendie du village.</p>		
Travaux d'accessibilité	<p>L'accessibilité au sol sera faite dans tout le village là où cela se justifie.  La signalétique de la mairie est prise en compte.</p>		
Questions diverses	<p>1/ Facture d'eau très élevée au boulodrome : voir la présidente du SIE.  Concernant le compteurs d'eau qui ne servent pas, la fermeture d'un compteur est de 140 €, l'abonnement de 80€.  2/ Galliériste : la mairie pourrait mettre à sa disposition la maison des guides pour un dépôt de tableaux et laisser le moulin pour une exposition. Il faudra alors établir une convention  3/ Free : alimentation de la borne free en contrepartie participation au panneau du village.  4/ Lac de Géry : Madame Cazeneuve propose de faire étudier le dossier par un autre avocat à Toulouse.  5/ Pierrot Sanchez propose que les peintures du bas de la mairie soient faites par les employés de la mairie.</p>	Pour 7	

Fin de séance à 19h30.